

PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-032-2016-05

PUBLIÉ LE 26 MAI 2016

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

IDF-2016-05-23-003 - Délégation spéciale pôle GPE (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

IDF-2016-05-23-003

Délégation spéciale pôle GPE

Délégation spéciale de signature Pôle GPE - Comptabilité et autres opérations de l'Etat



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris 94 rue Réaumur 75 104 PARIS CEDEX 02 A Paris, le 23 mai 2016

Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques d'Îlede-France et du département de Paris,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction régionale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptabilité et autres Opérations de l'État

DÉLÉGATIONS SPECIALES

DIVISION COMPTABILITE	
Mme Chantal STONS Contrôleuse des finances publiques	* Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les bordereaux d'envoi de mandat cash à destination de La Banque Postale,
Adjointe au chef du service de la comptabilité générale « Relations avec les services »	* Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
DIVISION DES SERVICES FINANCIERS	
Mme Hélène ROCHE Contrôleuse des finances publiques Adjointe au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor	* Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Philippe PARINI